

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL DE FÉLINES DU 14 DÉCEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le quatorze décembre à 13h30, Le Conseil Municipal en séance ordinaire, s'est réuni en mairie de Félines sous la présidence de Monsieur Philippe MEYZONET, Maire

Tous les membres étaient présents sauf Mme Laëtitia TANGHE, excusée et ayant donné pouvoir.

Autorisation au maire à mandater de nouvelles dépenses d'investissement(dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

M. le Maire présente une grille reprenant le budget primitif 2017 où apparaissent les dépenses d'investissement auxquelles la commune peut avoir recours avant le vote du prochain budget. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Décision modificative au Budget Primitif 2017 pour alimenter le compte finançant le personnel non titulaire

M. le Maire résume la situation du personnel pour l'année 2017.

L'agent périscolaire a été placé en congé de maladie ordinaire à deux reprises pour un temps assez long et son poste nécessitait un remplacement.

Ceci entraîne des dépenses supplémentaires non prévues au niveau du personnel tant au niveau de la paie que des cotisations.

Décision modificative : Rectification du budget pour les travaux d'éclairage public

M. le Maire explique aux conseillers que les communes sont soumises à un nouveau schéma d'écritures comptables pour la participation au financement de l'éclairage public.

Ainsi il est nécessaire de transférer les crédits pour payer la participation au Syndicat Départemental d'énergies de la Haute-Loire du compte 231-10 où ils étaient prévus au BP 2017 au compte 20413.

Convention de prestation de services avec la Communauté d'agglomération

M. le Maire lit au conseil la convention proposée par la communauté d'agglomération. Celle –ci, vu l'éloignement entre le siège de la communauté d'agglomération et la nécessité d'assurer le service public propose que les communes mettent à disposition du personnel, des véhicules de tourisme ou utilitaires, d'engins plus techniques ayant un PTC de plus de 3,5 t et d'engins spéciaux très lourds type camion grue,... comme elles assureraient le service public avant leur intégration dans la communauté d'agglomération.

Les conseillers après en avoir délibéré, ne s'opposent pas à une telle convention entre Félines et la communauté d'agglomération et donnent pouvoir à M. le maire pour signer la convention.

Mutuelle santé du personnel : participation de la mairie

Une participation financière de la commune pour l'année 2018 se fera sur la cotisation due à titre individuel pour l'agent adhérent sur la garantie VIVA 1 responsable et labellisée ANI. Elle se fera à hauteur de 13,19€ par mois pour les agents adhérents à cette mutuelle à adhésion facultative.

EPF Smaf prise en charge par la commune de l'amende éventuelle pour non reboisement de la parcelle B55 acquise pour la commune

L'EPF Smaf a acquis la parcelle B 55 pour le compte de la commune. Compte tenu que la parcelle B 55 a fait auparavant l'objet d'une coupe de bois illicite par l'ancien propriétaire. , il ressort qu'une amende doit être acquittée si aucun reboisement n'est effectué. La destination de cette parcelle n'est pas encore définitivement arrêtée. L'EPF Smaf demande à la commune de s'engager sur le paiement de cette amende. Cela risque d'occasionner une amende envers le propriétaire à défaut d'être replantée.

Eclairage public

M. le maire informe les conseillers de l'avancée du dossier et du dépôt d'une demande de subvention pour rénover l'éclairage public sur la commune de Félines avec le passage aux leds et la pose d'horloges.

DETR 2018 et fonds 199 :

M. le Maire avise les conseillers qu'il est temps de réfléchir sur les demandes de subvention à venir. Le prochain conseil statuera sur les chantiers envisagés.

M. le maire annonce qu'une subvention a été accordée par la Région pour la réfection du toit du convent et que la réalisation des voies forestières avec la commune de Bonneval sera financée à 80% par des fonds européens et régionaux.

Sembadel-Gare :

M. le maire fait part aux conseillers d'une réunion entre le personnel du Département et des élus des communes de Sembadel et Félines pour un projet de mise en place d'un giratoire à la place de l'ilot au carrefour avec la route d'Allègre et la RD 906. Une étude sera lancée courant 2018.

Commission Communication Culture et Patrimoine

M. le Maire informe le conseil d'une mise à jour de la liste des membres de la commission communication culture et patrimoine.

Les membres qui la composent sont

- M. Jean ARNAUD
- Mme Sandrine RABASTE
- Mme Véronique PIERRET
- M. Georges PERRU

SOUTIEN DE L'AMRF SUR « L'ADOPTION D'UNE LOI EN FAVEUR DES COMMUNE ET DE LA RURALITE »

Le conseil approuve cette motion.

Date des vœux :

La cérémonie des vœux aura lieu le dimanche 14 janvier à 11h dans la salle communale.